



MAIRIE DE MULSANNE

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2009

Lors la séance du Conseil Municipal tenue le mercredi 28 janvier 2009, les points repris ci-dessous ont été traités :

Aucune remarque n'étant formulée, les procès verbaux des séances des conseils municipaux du 19/11/08 et du 17/12/08 ont été adoptés.

Le point 8 relatif à l'acompte du SIM a été retiré de l'ordre du jour et un point supplémentaire se rapportant à la DGE 2009 a été rajouté.

1 a- Le conseil municipal a pris acte de la démission de Madame PICAULT Christelle. Il a été procédé à l'installation de Monsieur CHATELAIN Rémy.

1 b- Suite à l'installation de Monsieur Rémy CHATELAIN les modifications suivantes ont été apportées dans la composition des commissions :

Commission Urbanisme : Titulaire :	Monsieur CHATELAIN
Commission Culture et affaires festives :Titulaire :	Monsieur MORELLET
Commission Culture et affaires festives :Suppléant:	Monsieur CHATELAIN
Commission Info com : Suppléant	Monsieur CHATELAIN
Comice cantonal :	Monsieur CHATELAIN
Groupe de travail PLU :	Monsieur CHATELAIN

2 - Le conseil municipal a procédé à l'attribution des subventions aux associations, y compris pour le centre socioculturel Simone Signoret, pour un montant total de 362 284€.

3 - Une subvention de 7000€ a été attribuée au Centre Communal d'Action Sociale pour lui permettre d'assurer ses missions pour l'exercice 2009.

4 - Dans le cadre de l'avenant à la convention entre la ville et le centre socioculturel une affectation budgétaire de 321 822 € a été attribuée pour financer les missions qui lui sont déléguées au titre de l'année 2009.

5 - Conformément à l'avenant du contrat de financement du poste de directeur MJC (Directeur du centre socioculturel) la participation de la ville pour l'année 2009 a été votée. Elle prend en compte la baisse de la participation de l'Etat.

6 - En application de la nouvelle loi du 19 décembre 2008 le tarif des vacations funéraires a été porté à 20€.

7 - L'état des restes à réaliser en investissement pour les opérations engagées au 31 décembre 2008 a été approuvé.

8 - Dans le cadre des projets susceptibles d'être éligibles à la Dotation Générale d' Equipement de l'année 2009, le projet concernant les travaux d'aménagement et de restauration de la cour de l'école Paul Cézanne a été adopté et sera présenté pour solliciter le concours de l'Etat.

9 - Le conseil municipal a adopté le projet de budget primitif 2009.

Le budget 2009 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 3 876 702€ et en section d'investissement à hauteur de 680 3004€

La date des prochains conseils municipaux a été fixée au

- **mercredi 25 mars 2009 à 20h en mairie,**

Pour Le Maire

Mulsanne le 2 février 2009

Par Délégation

Le Directeur Général des Services

Le Maire

Laurent BAUDRY

Nota : Le procès verbal de la séance du conseil municipal, qui reprend le détail des délibérations et de façon synthétique les principales interventions faites en séance, sera consultable en mairie dès son approbation par le conseil municipal.